



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-22909>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-22909**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Marseille

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 211300553

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2024-3369

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Mme Vecciani Cécile

Adresse mail du contact : Dgac-archives@marseille.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 491553375

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Pour présenter leur candidature, le(s) candidat(s) peuvent utiliser soit : - les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ; - le DUME (Document Unique de Marché Européen). Les informations concernant ces supports sont détaillées dans l'annexe n°1 au présent RC relative au Guide de la dématérialisation des marchés publics. Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces décrites ci-après. 1° - Renseignements concernant la situation juridique du candidat Lettre de candidature (pouvant prendre la forme du DC1) dûment remplie et comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à 11 du Code de la commande publique. Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, la copie du

ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices devront fournir : - une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise), - le montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années - Indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché - Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature - Présentation d'une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire, ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Précisions complémentaires : Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement doit fournir les pièces et documents mentionnés ci-dessus (DC2 et annexes ou DUME). Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit les mentionner dans son formulaire DC2 (rubrique H) et produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit de chacun d'eux justifiant que le titulaire dispose de leurs capacités pour l'exécution des prestations. En cas de déclaration de sous-traitance (formulaire DC4), la signature électronique est facultative à ce stade.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 31/03/2025 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Ils ne peuvent modifier la composition de leur groupement entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. L'entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché. Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire : Aucune forme de groupement, conjoint ou solidaire, n'est exigée après attribution du marché.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Restauration d'objets monétaires pour le pôle des Archives municipales

Code CPV principal - Descripteur principal : 92500000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Restauration d'objets monétaires pour le pôle des Archives municipales

Lieu principal d'exécution du marché : Archives municipales - 10 rue Clovis-Hugues 13003 Marseille

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 30000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite sur site est obligatoire. Les attestations de visite conservées par le pouvoir Adjudicateur feront foi pour juger de la conformité de l'offre. Les visites s'effectueront sur rendez-vous, de manière individuelle au plus tard : 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Autres informations complémentaires : Le jugement des offres sera effectué sur les critères pondérés suivants : 1°) Prix de l'offre 30% 2°) Valeur technique de l'offre 60 % 4°) Valeur Développement durable 10 % Modalités de mise en oeuvre de ces critères : 1°) Prix de l'offre 30 % La note maximum est de 30 points Après élimination des offres anormalement basses, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $N(i) = 30 \times P(m)/P(i)$ Dans laquelle : N(i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) P(i) est le prix de l'offre du candidat P(m) est le prix de l'offre la moins-disante. 2°) Valeur technique de l'offre 60 % La valeur technique sera apprécié à partir des informations qui figureront dans le mémoire technique, celui-ci devra contenir les informations suivantes: Les détails de la méthodologie mise en oeuvre afin de réaliser les prestations, le candidat fournira un programme précisant les objectifs et les procédures suivies, présentera l'organisation des prestations, le planning d'exécution d'une commande type et un modèle type d'inventaire : un constat d'état, un rapport de traitement, une fiche d'inventaire. Les moyens logistiques déployés dédiés à l'exécution des prestations, le candidat fera une proposition de restauration utilisés à partir de cas présentés en annexe du mémoire technique (produits et matériaux). Les procédés techniques mis en place pour l'installation et l'exécution des prestations. La pertinence des moyens humains proposés au vu de la prestation à fournir, le candidat précisera le nombre de personnes et compétence (diplômes et/ou formations) de l'équipe dédiées à l'exécution des prestations sur un type de collections bénéficiant de l'appellation Musée de France ; la répartition des tâches entre les personnes dédiées à la réalisation de la prestation, les fonctions et les rôles de chacune des personnes dédiées. Enfin, il soumettra une proposition de démarche engagée, pour la bonne exécution du marché, en vue de respecter les principes du développement durable (environnemental), notamment sur les produits et matériaux utilisés. Le total des points relatif à la valeur technique constituera la valeur technique (VT) du candidat, le maximum pouvant être de 60 points : La valeur technique sera appréciée sur la base du mémoire technique du candidat. Sous critère 1 : Détails de la méthodologie mise en oeuvre afin de réaliser les prestations, 20 points maximum. - Le programme précisant les objectifs et les procédures suivies, 10 points - L'organisation des prestations, le planning d'exécution d'une commande type et un modèle type d'inventaire : constat d'état, rapport de traitement, fiche d'inventaire, 10 points Sous critère 2 : Moyens logistiques déployés dédiés à l'exécution des prestations, 20 points maximum : - Proposition de restauration utilisés à partir de cas présentés en annexe du mémoire technique(produits et matériaux), 10 points - Procédés techniques mis en place pour l'installation et l'exécution des prestations, 10 points Sous critère 3 : Les moyens humains proposés au vu de la prestation à fournir 20 points - Nombre de personnes et compétence (diplômes et/ou formations) de l' équipe dédiées à l'exécution des prestations sur un type de collections bénéficiant de l'appellation Musée de France, 10 points maximum. -Répartition des tâches entre les personnes dédiées à la réalisation de la prestation, les fonctions et les rôles de chacune des personnes dédiées, 10 points maximum Le total des points attribués à chaque sous-critère, constituera la valeur technique initiale VT (i) du candidat. Après élimination éventuelle des offres irrégulières ou inappropriées, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $VT = 60 * (VT(i)/VT(m))$ Dans laquelle : VT est la note finale attribuée à la valeur technique du candidat (i) ; VT (i) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat (i) ; VT (m) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre. 3°) Valeur Développement Durable 10% La valeur Développement Durable sera appréciée sur la base du mémoire technique. Le mémoire technique contiendra un descriptif de la démarche engagée, pour la bonne exécution du marché, en vue de

respecter les principes du développement durable (environnemental). -Démarche engagée, pour la bonne exécution du marché, en vue de respecter les principes du développement durable (environnemental),notamment sur les produits et matériaux utilisés, sur 10 points. Le total des points relatif à la valeur développement durable constituera la valeur technique (VDD) du candidat, le maximum pouvant être de 10 points. Après élimination éventuelle des offres irrégulières ou inappropriées, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $VDD = 10 * (VDD(i)/VDD(m))$ Dans laquelle : VDD est la note finale attribuée à la valeur Développement durable du candidat (i) VDD (i) est la valeur Développement durable initiale obtenue par le candidat (i) ; VDD (m) est la valeur Développement Durable initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/02/2025